



Fiche adhésion SAISON ESTIVALE 2026

du 06 Mai 2026 au 28 Octobre 2026

Nom 1 : Nom 2 :
 Adresse :
 Commune : Tel :

période essai : du ___/04/2026 au ___/04/2026

E-mail : []

Abonnement Saison Été Chèque ou Espèces
 Adhésion 5€ Saison Été Chèque ou Espèces

Comment connaissez-vous les Paniers des Vallons ?

FICHE + Adhésion + 6 Chèques (1 par mois)
 MERCI d'inscrire le mois au dos du chèque

	Tailles/ Types de paniers	Nombre	Prix paniers	Frais Fixes (1)	Prix paniers avec FF	Montant /semaine
Légumes	Petit L	0	9,00 €	1,40 €	10,40 €	- €
	Moyen L	0	13,00 €	2,00 €	15,00 €	- €
	>>> Grand L	0	16,00 €	2,40 €	18,40 €	- €
Fruits	Petit F	0	9,00 €	1,40 €	10,40 €	- €
	Moyen F	0	13,00 €	2,00 €	15,00 €	- €
	>>> Grand F	0	16,00 €	2,40 €	18,40 €	- €
Œufs	Boite de 6 œufs	0	2,60 €	0,40 €	3,00 €	- €
Pain Bio	Semi-complet T80 830g	0	5,52 €	0,58 €	6,10 €	- €
	Intégral T110+son 1kg	0	5,52 €	0,58 €	6,10 €	- €
	Pavot T80 625g	0	5,52 €	0,58 €	6,10 €	- €
Total hebdomadaire FIXE						- €
6 Yaourts Bio (2) Livraison alternée	Yaourts nature	0	3,00 €	0,50 €	3,50 €	- €
	Yaourts aromatisés	0	3,30 €	0,50 €	3,80 €	- €
	Yaourts confiture	0	3,90 €	0,60 €	4,50 €	- €
	Crèmes dessert	0	3,90 €	0,60 €	4,50 €	- €
Fromage Bio de chèvre (2) Livraison alternée	Petit fromage	0	7,80 €	1,20 €	9,00 €	- €
	Moyen fromage	0	10,00 €	1,50 €	11,50 €	- €
Total 1mercredi/2 VARIABLE						- €
Blé Bio semi-complète Culture céréalière (3)	Farine T80 2 KG	0	4,00 €	0,60 €	4,60 €	- €
	Farine T80 5 KG	0	9,30 €	1,40 €	10,70 €	- €
	Pâte 350 G	0	2,80 €	0,40 €	3,20 €	- €
	Pâte 700 G	0	5,20 €	0,80 €	6,00 €	- €
	arôme ail des ours ou curry		0,50 €	0,10 €	0,60 €	- €
Total tous les 2 mois VARIABLE						- €

Distribution tous les
Mercredis
 18h20-19h50
 GREZIEU-la-VARENNE
 sous la Halle
 rue Emile Evellier
en face de la mairie

"Paniers des Vallons"
 association de consommateurs et
 producteurs locaux en :

**CIRCUIT COURT
 ÉQUITABLE
 LOCAL (-de 50 km)
 CULTURE BIO**

(1) Frais Fixes de 15%
 Coûts structurels : site internet,
 charge salariale, événements..

(2) Les laitages sont distribués
 toutes les 2 semaines

(3) Farine et pâte sont
 distribués **3 fois par saison** :
 en **mai, juillet, septembre**

Jour de distribution selon les mois	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Octobre
	06-mai 13-mai 20-mai 27-mai	03-juin 10-juin 17-juin 24-juin	01-juil 08-juil 15-juil 22-juil 29-juil	05-août 12-août 19-août 26-août	02-sept 09-sept 16-sept 23-sept 30-sept	07-oct 14-oct 21-oct 28-oct
Nb de distribution Yaourts	2	2	2	2	3	2
Nb de distribution Fromages *	2	2	3	0	2	3
Nb de distribution Farine-Pâte	1	0	1	0	1	0
Nombre de semaines	4	4	5	4	5	4
Montant des chèques	- €	- €	- €	- €	- €	- €



J'adhère à l'association Paniers des Vallons pour la saison ESTIVALE 2026
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Fait à : []
 Le : []

Signature : []

Mode d'emploi de la fiche

Astuce : Le fichier se remplit automatiquement si il est saisi sous Excel

(Mettre la quantité de paniers dans la colonne "nombre", le calcul du montant de vos chèques se fait automatiquement)

1. Indiquez vos coordonnées ainsi que le lieu de distribution.
2. Pour chaque panier, indiquez le nombre voulu, calculez **le montant par semaine** (= Prix paniers avec FF x Nb).
Additionnez les "montants par semaine" pour chaque panier pour obtenir le "total hebdomadaire"
3. Multipliez ce montant par le nombre de semaines par mois. **Merci de NE PAS déduire vos futures absences.** Elles seront remboursés en fin de saison.
4. Faites un chèque pour chaque montant mensuel. Adhésion (5€) à ajouter sur un des chèques ou en espèce.

Règles générales

1. Tout nouvel abonné bénéficie d'une période d'essai de maximum 4 semaines. Dans le courant de cette période, la taille et le type de panier peuvent-être changés. Le contrat peut-être rompu. L'adhésion n'est pas remboursée.
2. Un système d'absence est défini : tout abonné peut, demander une annulation de son panier sur la semaine de son choix, défini au moins **une semaine** à l'avance, et ce dans la limite de **5 absences** pour la période de 6 mois.
3. Les chèques seront encaissés à la fin du mois concerné.
4. La régularisation en fonction des absences sera faite en fin de saison. Tout produit non récupéré avant le jeudi sur le point de distribution sera donné à une entité solidaire locale.
5. Pour les inscriptions en cours de saison, veuillez calculer le montant mensuel à partir de la 1^{ere} Distribution faite.

Les distributions de paniers se font avec l'aide des adhérents.

Nous vous solliciterons pour participer à une permanence selon vos disponibilités.

 lespaniersdesvallons@gmail.com

 06 29 42 92 42

www.lespaniersdesvallons.fr



Les Paniers des Vallons
CCVL

20 Chemin du Stade
69670 VAUGNERAY

06 29 42 92 42
lespaniersdesvallons@gmail.com